**Article 1 : Principe**

Le Comité de Moselle d'Echecs a décidé d'organiser un Championnat de Moselle par équipe de 4 joueurs d'un même club. Ce championnat est destiné à attribuer le titre de Champion de Moselle par équipe toutes catégories.

Cadence : le championnat est organisé en parties de 2 x 61 min.

Les parties sont obligatoirement notées. Chaque journée verra se dérouler 2 rondes.

**Article 2 : Conditions de participation des joueurs**

**2.1.Catégories**

Cette compétition est ouverte à toutes les catégories.

**2.2.Affiliation**

Les résultats de toutes les parties sont comptabilisés pour le classement Elo. Les participants doivent être membres de la Fédération Française des Echecs.

**Article 3 : Conditions de participation des clubs**

**3.1.Affiliation**

Le club doit être mosellan, lui-même affilié à la Fédération Française des Echecs.

**3.2.Inscriptions**

Un droit d'inscription sera demandé par équipe. Le montant de ce droit d'inscription est fixé par le comité directeur à la dernière réunion de celui-ci, en fin de chaque saison. Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite.

**Article 4 : Organisation générale**

**4.1.Calendrier**

Les rencontres sont organisées les dimanches après-midi, aux mêmes dates que le calendrier fédéral interclubs, le nombre de rondes étant déterminé par le responsable de la compétition, en fonction du nombre d'équipes inscrites.

En cas de report d'un match, les 2 équipes concernées doivent être d'accord sur ce report et obtenir l'autorisation du responsable de la compétition.

En cas de non-respect de cette clause, les 2 équipes seront déclarées forfaits.

**4.2.Déroulement des journées**

Chaque journée verra se dérouler 2 rondes en 2 x 61 minutes, en alternant les échiquiers 1/2 et 3/4 entre ces 2 rondes, ainsi que les couleurs respectives, le joueur ayant eu les blancs à la première ronde jouera la seconde avec les noirs. Les parties débutent à 14:15.

La vérification des compositions d'équipes et des feuilles de match est à faire par les responsables d'équipes avant le début des parties.

Chaque équipe devra pouvoir présenter les licences des joueurs ou, à défaut, l'état d'affiliation du club.

**4.3.Composition des équipes**

Un joueur ayant apparu dans une équipe ne peut plus jouer dans une autre équipe de ce championnat sous peine de forfait administratif de l'équipe. Dans la formation des équipes, la règle est celle des 103 points.

**4.4.Appariements**

Selon le nombre d'équipes inscrites, les appariements seront faits, soit selon un système de poules, soit en système suisse. Le système sera précisé lors de l'envoi du calendrier des rencontres.

En cas de constitution de poules, le classement final s'obtiendra par la rencontre du premier de la poule A avec le premier de la poule B, le deuxième de la poule A avec le deuxième de la poule B et ainsi de suite. Cependant le classement général s'obtiendra par le résultat final de toutes les équipes

Tous les résultats doivent être envoyés au responsable de la compétition dans les 24 heures suivant la rencontre par le club qui reçoit, pour établissement des classements provisoires et leur diffusion.

**Afin d'équilibrer les déplacements, ce n'est pas obligatoirement le club qui reçoit qui a les blancs au 1er échiquier.**

## Article 5 : Règles de la compétition

### 5.1.Décompte des points de partie :

gain : 1 point ; perte: 0 point ; nulle : une partie nulle est notée X sur la feuille de match et n'est pas comptabilisée pour le score final.

### 5.2.Attribution du gain de match:

Le gain du match est attribué à l'équipe qui a le plus de points de parties. En cas d'égalité, il y a match nul. Gain : 3 points ; Nul : 2 points ; Perte : 1 point ; Forfait : 0 point.

### 5.3.Forfaits

Une équipe ne pouvant présenter 3 joueurs au moins est déclarée forfait pour la rencontre (défaite 4/0 en points de parties) et se verra appliquer une pénalité équivalente au droit d'inscription.

En cas de forfait d'un joueur aux échiquiers 1 ou 2, celui-ci devra obligatoirement être remplacé par un des joueurs suivant de l'équipe

Le non-respect de ce règlement entraîne le forfait administratif de l'équipe, les résultats individuels étant malgré tout comptabilisés pour l'élo national.

### 5.4.Rappel

Les feuilles de match doivent être préparées à l'avance et il doit obligatoirement y apparaître lisiblement les numéros de licences des joueurs.

## Article 6 : Classement

### 6.1.Départages

Le premier départage est le différentiel gain — perte (points de parties)

Le deuxième départage est le nombre de victoires.

### 6.2.Proclamation du palmarès

Les résultats seront proclamés à l'occasion de l'Assemblée Générale du Comité de Moselle.

## Article 7 : Dispositions particulières

**Respect du règlement**

Le Comité Directeur du Comité de Moselle des Echecs, ou à défaut son bureau, est seul habilité pour statuer sur des points non explicitement régis par le présent règlement.

Si des circonstances exceptionnelles venaient à mettre en péril le bon déroulement de la compétition, le Comité Directeur du Comité de Moselle des Echecs ou à défaut son bureau, pourrait prendre des mesures contrevenant aux dispositions des articles 4 et 8 du présent règlement. Les équipes seraient alors averties dans les meilleurs délais des décisions prises ainsi que des éventuelles modifications à opérer.

La participation à ces championnats entraîne l'acceptation du présent règlement.

## Article 8 : Divers

Ce cahier des charges est susceptible d'être modifié en fonction des observations faites sur la saison 2006/2007 et des éventuelles remarques que vous voudrez bien y apporter.

La participation à ce championnat est subordonnée à l'acceptation du présent cahier des charges.

Le Responsable du Championnat